

Anafé

Communiqué

Human Rights Watch sort un rapport intitulé « Perdus en zone d'attente Protection insuffisante des mineurs étrangers isolés à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle »

29 octobre 2009

"Certains de ces mineurs étaient des victimes de la traite des personnes, d'autres fuyaient des persécutions dans leur pays d'origine, et d'autres enfin arrivaient pour rejoindre des membres de leur famille. Au lieu de se voir accorder une protection, ils ont du faire face à un certain nombre de problèmes, dont : des traitements dégradants de la part de la police ; une détention en zone d'attente avec des adultes, sans protection suffisante contre les membres des réseaux de traite ; des obstacles pour déposer une demande d'asile et à un système expéditif qui procéduralement ne favorise pas le dépôt de demandes d'entrée au territoire français par les enfants".

C'est ainsi que débute le rapport de l'ONG Human Rights Watch consacré à la situation des mineurs isolés étrangers dans les zones d'attente françaises, rendu public ce jeudi 29 octobre 2009. Ce rapport confirme en tout point ce que l'Anafé ne cesse de dénoncer depuis des années.

Le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire serait bien inspiré de le lire avant d'affirmer à nouveau que la suppression du " passage en zone d'attente pour les mineurs étrangers isolés arrivant en France" n'est pas souhaitable au motif qu'elle "constituerait un encouragement à toutes les filières de traite des êtres humains et d'exploitation de l'enfance à passer par la France" (Allocution du 11 mai 2009 prononcée à l'occasion de l'installation du groupe de travail sur les mineurs isolés).

Ce rapport peut être consulté sur le site de Human Rights Watch :
<http://www.hrw.org/fr/reports/2009/10/29/perdus-en-zone-d-attente-0>

Contacts :

Jean François Martini : 01.43.14.84.86

Siège de l'Anafé : 01.43.67.27.52